

Où ?

Auprès de la mairie où l'événement a eu lieu.

Comment et par qui ?

- En personne au guichet (remise immédiate sur présentation d'un titre d'identité)
- Par courrier, en indiquant ;

Pour l'acte de naissance :

indiquer le nom (Nom de jeune fille pour les femmes mariées) prénoms et date de naissance ainsi que les noms et prénoms des parents.

Remis : à l'intéressé personne majeure ou émancipée, ses ascendants, ses descendants, son conjoint.

Pour l'acte de mariage :

indiquer les noms et prénoms des conjoints, la date du mariage ainsi que les noms et prénoms des parents des époux.

Remis : aux mêmes personnes que pour l'acte de naissance.

Pour l'acte de décès :

nom et prénoms du défunt ainsi que la date du décès

Remis : tout requérant.